

L'ENTREPRISE JE VEUX SAVOIR !

LES ENTREPRISES
WALLONNES EN
12 QUESTIONS



EDITION 2021



Cette 14^e édition de «L'entreprise, je veux savoir !» complète et actualise les informations reprises dans les éditions précédentes.

Sur le site de l'**Union Wallonne des Entreprises**, vous pouvez **commander** ou **télécharger** «L'ENTREPRISE, JE VEUX SAVOIR !» 2021

Vous trouverez également :

- ❖ des **actualisations** des chiffres et graphiques ;
- ❖ un espace pour **poser vos questions** sur les entreprises wallonnes ;
- ❖ des **sites web utiles** pour poursuivre la réflexion.

www.uwe.be

www.uwe.be/je-veux-savoir/



L'ENTREPRISE JE VEUX SAVOIR !

❖❖❖ **Rédaction :**

Pôle Compétences de l'UWE

Contact : laurence.mortier@uwe.be

© UWE 2021



Table des matières

❖ LES ENTREPRISES WALLONNES EN 12 QUESTIONS

1. Combien d'entreprises compte la Wallonie ?	6
2. Combien d'entreprises sont créées chaque année en Wallonie ? Combien disparaissent ?	8
3. Comment se répartissent les entreprises sur le territoire wallon ?	10
4. Quelles sont les grandes entreprises présentes en Wallonie ?	12
5. Quels sont les secteurs d'activité des entreprises wallonnes ?	14
6. Les entreprises wallonnes créent-elles de l'emploi ?	16
7. De quelles compétences les entreprises wallonnes ont-elles besoin ?	18
8. Les entreprises sont-elles actives en recherche et développement ?	20
9. Les entreprises sont-elles performantes sur les marchés internationaux ?	22
10. Y a-t-il beaucoup d'entreprises étrangères implantées en Wallonie ?	24
11. Les entreprises wallonnes se préoccupent-elles de l'environnement et du développement durable ?	26
12. Que sont les pôles de compétitivité et les clusters ?	28

❖ EN SAVOIR PLUS	30
------------------------	----

Préface

En Wallonie, le monde des entreprises reste mal connu et souvent mal compris du grand public. Peu de citoyens sont au courant des succès des entreprises wallonnes ou sont conscients des retombées de l'activité entrepreneuriale sur leur vie quotidienne. Or une perception réaliste de la vie des entreprises

est un élément capital pour créer un cadre favorable à leur développement et susciter l'attrait auprès des entrepreneurs potentiels.

«L'ENTREPRISE, JE VEUX SAVOIR !» (14^e édition) se veut un outil pour mieux comprendre et répondre à des questions essentielles sur l'économie wallonne et son tissu d'entreprises. Combien d'entreprises ? Dans quels secteurs ? Sont-elles innovantes ? Performantes sur les marchés internationaux ? Se préoccupent-elles de l'environnement et du climat ?

Précis, sans excès technique toutefois, ce livret est accessible aux élèves du secondaire, mais s'adresse plus largement à toute personne désirant compléter ou approfondir ses connaissances sur le paysage entrepreneurial wallon.

Le format de poche résulte d'une volonté de présenter de façon synthétique un maximum d'informations, dans un livret pratique et disponible à tout moment.



L'ENTREPRISE
JE VEUX SAVOIR !



Combien d'entreprises compte la Wallonie ?

En Wallonie, on compte plus de **79.167 entreprises** du secteur privé en activité pour l'année 2019, soit :

- **21,7 entreprises pour 1.000 habitants ;**
- **29,1% du total des entreprises belges.**

Les entreprises wallonnes du secteur privé fournissent **727.738 postes de travail**, ce qui représente près de **67% de l'emploi salarié** de la Wallonie (secteur privé et secteur public), contre 79% en Flandre.

En moyenne, une entreprise wallonne emploie **9,2 personnes**, ce qui place cette entreprise-type dans la catégorie des PME. Par ailleurs, **99,6%** des entreprises wallonnes relèvent de cette catégorie. Ces PME emploient plus de 78% des salariés du secteur privé en Wallonie, soit près de 570.000 personnes.

L'importance des grandes entreprises, en dépit de leur petit nombre, est traitée à la question 4.

79.167 entreprises,

727.738 emplois,

99,6% de PME.

EN SAVOIR PLUS

Comment détermine-t-on le nombre d'entreprises dans une région ? Voir page 30.

Quelle est la différence entre le secteur privé et le secteur public ? Voir page 32.

Vue d'ensemble

2019

	WALLONIE	BELGIQUE
Nombre d'entreprises	79.167	272.107
Entreprises par 1.000 habitants	21,7	23,7
Taille moyenne des entreprises	9,2	11,0

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

Entreprises et salariés

par taille d'entreprise - 2019

	UNITÉS LOCALES		EFFECTIFS SALARIÉS		
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives	
PME {	TPE*	66.114	83,5%	177.140	24,3%
	PE*	10.770	13,6%	215.689	29,6%
	ME*	1.940	2,5%	176.121	24,2%
	GE*	343	0,4%	158.788	21,8%
	Total	79.167	100%	727.738	100%

Sources : ONSS (données décentralisées) et SPF Economie - Calculs UWE.

* TPE (Très Petite Entreprise - 1 à 9 salariés), PE (Petite Entreprise - 10 à 49 salariés), ME (Moyenne Entreprise - 50 à 199 salariés) - GE (Grande Entreprise - plus de 200 salariés)



Combien d'entreprises sont créées chaque année en Wallonie ? Combien disparaissent ?

L'évolution du nombre d'entreprises est le résultat de **deux mouvements** : les **créations** et les **disparitions** (cessations d'activités et faillites).

Le **taux de création net** annuel moyen entre 2009 et 2019 s'élève à **2,2%**, contre 3,3% en Flandre. Cela représente **une moyenne d'environ 2.170 entreprises supplémentaires** chaque année en Wallonie.

Le score inférieur de la Wallonie s'explique, pas tant par un taux de création brut plus faible que par un taux de disparition plus élevé.

Les jeunes entreprises wallonnes semblent en effet plus vulnérables que leurs homologues flamandes : **le taux de survie des entreprises wallonnes après 7 ans d'existence est de l'ordre de 76%**, alors qu'il est de 81% en Flandre.

**En moyenne,
2.170 entreprises
supplémentaires
chaque année.**

EN SAVOIR PLUS

Les ratios d'évolution démographique des entreprises : voir page 30.

Evolution du nombre d'entreprises entre 2009 et 2019

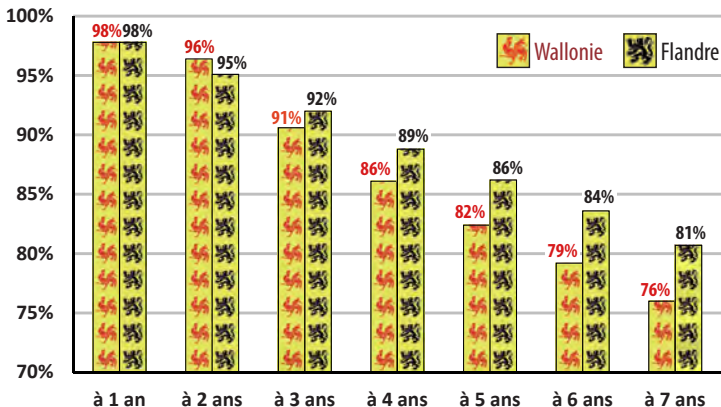
Taux annuel moyen (% du total des entreprises)

	WALLONIE	FLANDRE
Taux de création brut	7,0%	7,3%
Taux de disparition brut	4,8%	4,0%
Taux de création net	2,2%	3,3%

Source : Statbel - Calculs : UWE

Taux de survie des entreprises

Moyenne 2009-2019



Source : Etudes sur la Situation de l'Entreprise 2018 (UWE)



Comment se répartissent les entreprises sur le territoire wallon ?

Les provinces du **Hainaut** et de **Liège** regroupent **chacune un tiers** des entreprises wallonnes. Le dernier tiers se répartit entre les provinces du **Brabant wallon**, de **Namur** et du **Luxembourg**. C'est le **Brabant wallon** qui affiche le taux de concentration d'entreprises le plus élevé, avec **27 entreprises pour 1.000 habitants**. Pour la Wallonie dans son ensemble, ce taux est de **21,7**.

Chaque province dispose d'infrastructures d'accueil spécifiques pour les entreprises : les **parcs d'activité économique** (PAE). En 2019, sur l'ensemble de la Wallonie, **on en dénombre 282**, dont 7 parcs scientifiques, 6 aires logistiques et 11 parcs multimodaux, représentant une surface totale de **13.318 ha**. Plus de **8.730 entreprises y sont installées** (plus de 10% des entreprises wallonnes) représentant **172.500 emplois directs** (environ 25% de l'emploi salarié wallon).

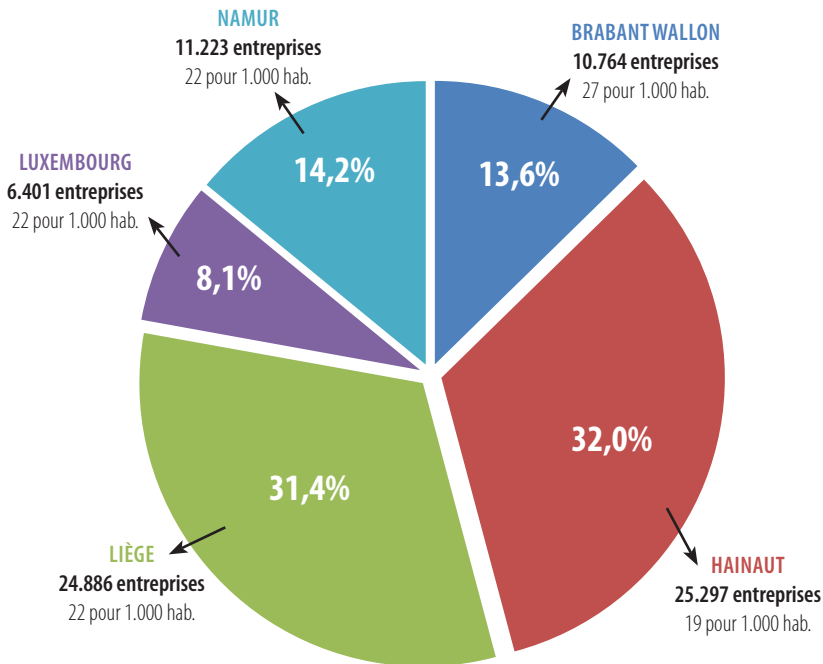
Au total (dans les PAE et hors PAE), **les entreprises occupaient en 2019 plus de 1,7% du territoire wallon**. A titre de comparaison, 83% étaient occupés par l'agriculture et les forêts et 6,7% par les terrains résidentiels. En Flandre la même année, l'activité économique s'étendait sur plus de 4,7% du territoire.

**1,7% du territoire
occupé par les
entreprises.**

**282 parcs d'activité
économique.**

Ventilation des entreprises par province

2019





Quelles sont les grandes entreprises présentes en Wallonie ?

En 2019, les grandes entreprises ne représentent que **0,4% du total des entreprises wallonnes**, soit **environ 343 établissements de plus de 200 salariés**. Au vu de ces chiffres, il semble évident que ce sont les PME qui constituent l'essentiel du tissu économique régional. Toutefois, en employant **plus d'un salarié sur cinq du secteur privé** (soit près de 160.000 emplois directs), sans compter les emplois indirects dans les PME qui gravitent autour d'elles, il est certain que les grandes entreprises jouent un rôle structurant pour l'économie wallonne. Et ne négligeons pas le rôle moteur qu'elles jouent en matière de recherche ou d'exportation. Mais qui sont ces grandes entreprises ?

Deux classements sont proposés. **Le premier reprend les 15 premières grandes entreprises qui ont leur siège social en Wallonie**. **Le second rassemble 10 grands employeurs en Wallonie qui n'ont pas leur siège social en Wallonie**, mais dont une partie plus ou moins importante de l'activité, et donc de l'emploi, est localisée en Wallonie. Pour compléter le tableau des GE, on doit également intégrer les grandes entreprises publiques autonomes fédérales (*HR Rail, Bpost ou Proximus*), importants pourvoyeurs d'emplois au niveau wallon.

343 grandes entreprises.

Les 20 premières entreprises privées qui ont leur siège social en Wallonie en 2020

	EMPLOIS EN WALLONIE	SECTEUR D'ACTIVITÉ
1	GLAXOSMITHKLINE	(I) Industrie pharmaceutique
2	GROUPE LOUIS DELHAIZE (Cora, Match, Delfood, etc.)	(S) Commerce
3	ASAHI GLASS COMPANY LIMITED (AGC)	(I) Industrie verrière
4	LAVAUX INVEST	(S) Services
5	QUALITY MEAT RENMANS (Groupe Frerini)	(S) Commerce de viandes
6	LAURENTY	(S) Services aux entreprises
7	MESTDAGH (Groupe Fidagh)	(S) Commerce
8	ALDI	(S) Commerce
9	THOMAS & PIRON	(C) Construction
10	KORIAN	(S) Maison de repos
11	JOHN COCKERILL	(I) Industrie
12	FEDEX	(S) Logistique
13	CIMENTERIES CBR	(I) Cimenterie
14	SONACA	(I) Industrie aéronautique
15	BAXTER INTERNATIONAL INC	(I) Industrie pharmaceutique
16	SAFRAN AERO BOOSTERS	(I) Industrie aéronautique
17	FN HERSTAL	(I) Défense
18	EUROBUS HOLDING	(S) Transport
19	ETHIAS	(S) Assurances
20	SWIFT	(S) ICT

Source : Bel-First – Calculs UWE.

Note : L'emploi est exprimé en équivalent temps plein.

10 entreprises parmi les plus grands employeurs en Wallonie qui n'ont pas leur siège dans la région

	SECTEUR D'ACTIVITÉ
1.	COLRUYT (S) Commerce
2.	BNP PARIBAS FORTIS (S) Activités financières
3.	DELHAIZE (S) Commerce
4.	UCB (I) Industrie pharmaceutique
5.	ING (S) Activités financières
6.	CARREFOUR BELGIUM (S) Commerce
7.	ELECTRABEL (E) Energie
8.	BELFIUS (S) Activités financières
9.	INBEV BELGIUM (I) Industrie alimentaire
10.	AG INSURANCE (S) Activités financières

Source : CRISP (L'actionariat des entreprises en Wallonie en 2015)



Quels sont les secteurs d'activité des entreprises wallonnes ?

En 2019, la création de richesses en Wallonie était assurée à 73% par l'économie marchande, contre 27% pour le non marchand⁽¹⁾. En comparaison, la même année l'économie marchande fournissait 65% de l'emploi en Wallonie.

Les services représentent un pan important de l'économie wallonne. Parmi eux, les services marchands (commerce, horeca, transport et communications, activités financières et immobilière et services aux entreprises) représentent 67% de la valeur ajoutée marchande. Entre 2003 et 2019, les services marchands ont vu leur valeur ajoutée réelle⁽²⁾ et leur emploi croître annuellement respectivement de 1,9% et 1,2%.

De son côté, l'industrie wallonne perd du terrain et voit ses emplois diminuer mais sa création de valeur augmenter (-0,7% et +1,3% en moyenne entre 2003 et 2019). Cependant, ce secteur génère de façon indirecte, de nombreux emplois dans les services et reste un acteur clé de l'économie wallonne, avec environ 20% de la valeur ajoutée marchande.

L'industrie pharmaceutique, l'agro-alimentaire et la métallurgie sont les secteurs industriels qui ont créé le plus de valeur ajoutée en 2019.

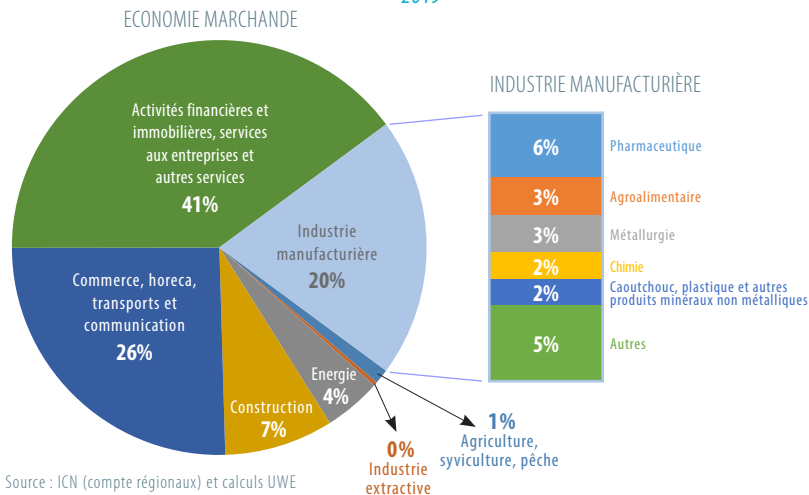
67% de la valeur ajoutée marchande est créée dans le secteur des services, 20% dans l'industrie et 7% dans la construction.

EN SAVOIR PLUS

- (1) Quelle est la différence entre l'économie marchande et non marchande ? Voir page 31.
- (2) Quelle est la différence entre la croissance réelle et nominale ? Voir page 33.

Valeur ajoutée dans le secteur marchand

2019



Taux de croissance réel annuel moyen entre 2003 et 2019

	VALEUR AJOUTÉE	EMPLOI
Industrie manufacturière	1,3%	-0,7%
Construction	2,5%	0,9%
Services marchands	1,9%	1,2%
Services publics et éducation	1,3%	1,5%
Total de l'économie	1,6%	1,0%

Source : ICN - Calculs UWE



Les entreprises wallonnes créent-elles de l'emploi ?

L'évolution de l'emploi dans les entreprises est corrélée, principalement, à l'activité économique et à la demande pour les biens et services produits par les entreprises. Ainsi, une période de bonne conjoncture est synonyme de créations d'emplois, tandis qu'une récession se solde par des destructions de postes de travail. Cependant, même lorsque la croissance de l'activité justifierait l'engagement de personnel supplémentaire, les entreprises wallonnes se heurtent parfois à certains obstacles ou freins, tels que la pénurie de main-d'œuvre pour certains métiers ou des coûts salariaux élevés.

Malgré cela, les entreprises wallonnes créent de l'emploi. Entre 2003 et 2019, plus de 150.000 emplois nets ont été créés par les entreprises, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,5%. Ce taux est légèrement supérieur à celui de la Flandre, qui affiche 1,4% sur la même période. Bien sûr, ce chiffre est encore insuffisant au regard du niveau de chômage en Wallonie. Il témoigne néanmoins d'un certain dynamisme des entreprises wallonnes.

En 2019, on comptait en Wallonie 77% d'emplois privés (entreprises + indépendants) contre 85% en Flandre.

150.000 emplois supplémentaires dans les entreprises depuis 16 ans.

Emploi total

par secteur institutionnel en 2019

	WALLONIE		FLANDRE	
	Chiffres absolus	Parts relatives	Chiffres absolus	Parts relatives
Entreprises	735.701	56,6%	1.860.830	64,7%
Administrations publiques	277.253	21,3%	414.707	14,4%
Indépendants	262.948	20,2%	570.145	19,8%
Autres ⁽¹⁾	24.088	1,9%	30.902	1,1%
Economie totale	1.299.990	100%	2.876.584	100%

Croissance annuelle moyenne de l'emploi total

entre 2003 et 2019

	WALLONIE	FLANDRE
Entreprises	1,5%	1,4%
Administrations publiques	0,8%	1,0%
Indépendants	0,0%	0,5%
Autres ⁽¹⁾	3,4%	1,1%
Economie totale	1,0%	1,2%

(1) Autres = Institutions sans but lucratif au service des ménages

Source : ICN (Comptes régionaux) - Calculs UWE

EN SAVOIR PLUS

Pourquoi une différence entre les chiffres de l'emploi de la Banque Nationale et ceux de l'ONSS ? Voir page 33.



De quelles compétences les entreprises wallonnes ont-elles besoin ?

Pour pouvoir fonctionner, les entreprises ont besoin de personnel compétent. La Wallonie dispose de filières d'enseignement, qui, quand elles rencontrent les besoins des entreprises, offrent un accès rapide à l'emploi. Ainsi, en 2019, **87% des universitaires** avaient trouvé un emploi en Wallonie contre **31% pour les personnes très peu qualifiées**⁽¹⁾ (20 à 64 ans). Ce pourcentage s'élève à **65% pour les diplômés du secondaire supérieur**. Ce dernier chiffre doit cependant être nuancé. En effet, certaines filières de l'enseignement technique et professionnel, comme la **mécanique** ou **l'électricité**, connaissent des taux d'insertion bien plus élevés. L'éducation, qu'elle soit universitaire ou professionnelle est donc un élément clé, à la fois pour le salarié et l'entreprise.

Certains profils sont particulièrement recherchés par les entreprises, comme les informaticiens ou les ingénieurs, mais également des métiers techniques, souvent mal connus, comme les couvreurs, les électromécaniciens ou les tuyauteurs industriels. Les domaines où l'offre de travail (les travailleurs) est fortement inférieure à la demande (les entreprises) sont appelés «**métiers en pénurie**». Il y en avait **76 en Wallonie en 2021**.

Le Forem établit aussi chaque année une liste des **fonctions critiques**, qui comporte **50 métiers**.

76 métiers en pénurie
50 fonctions critiques

(1) Personnes disposant au maximum d'un diplôme de l'enseignement primaire.

Liste francophone des études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main-d'œuvre (2020-2021)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR TECHNIQUE OU PROFESSIONNEL	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PROFESSIONNALISANT	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : BACCALURÉAT ET MASTER
Boucher	Bachelier agrégé de l'enseignement secondaire inférieur : langues germaniques, français, mathématique, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales), sciences économiques et cours techniques	Études universitaires d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (ancienne agrégation) : langues germaniques, français, mathématique, sciences (biologie, physique, chimie), sciences humaines (géographie, histoire, sciences sociales) et sciences économiques
Climatisation, installations de réfrigération et de chauffage	Instituteur primaire (le cycle complet ou la formation de réorientation pour les instituteurs préscolaires visant à acquérir le titre d'instituteur primaire)	Informatique, peu importe la spécialité
Conducteur de travaux	Enseignement technique supérieur, peu importe la spécialité (e.a. mécanique, électromécanique, électricité, électronique, climatisation, automatisation, chimie...)	Ingénieur civil, peu importe la spécialité
Construction (peu importe la spécialité)	Ergothérapie	Ingénieur industriel, peu importe la spécialité
Cuisinier	Logopédie	Médecine
Dessinateur industriel technique (peu importe la spécialité)	Infirmier, peu importe la spécialité (excepté bachelier-accoucheuse)	Dentisterie
Dessinateur d'architecture	Informatique, peu importe la spécialité	Kinésithérapie et réadaptation
Électricité, installations électriques		Sciences biomédicales
Électronique		Sciences pharmaceutiques
Infirmier (peu importe la spécialité)		Littérature et langues modernes s'il y a au moins une langue germanique parmi les langues choisies
Informatique		Traduction Fr-Nl / Nl-Fr
Installeur en sanitaire (peu importe la spécialité, e.a. plombier, chauffage central...),		
Mécanique, électromécanique		
Pâtissier - boulanger		
Puériculteur		
Techniques de transformation du métal et constructions métalliques (peu importe la spécialité, e.a. tourneur-ajusteur, ouilleur, tôlier, chaudronnier, conducteur-règleur, tuyauteur, soudeur, ...)		
Chimie		
Travail du bois (peu importe la spécialité, e.a. menuisier, charpentier, ...)		
Chauffeur de camion poids lourd		



Les entreprises sont-elles actives en recherche et développement ?

Les **entreprises** wallonnes sont très impliquées dans le secteur de la recherche. Elles **exécutent 77% des dépenses totales en R&D en Wallonie**, ce qui est supérieur au niveau européen qui est de **65%**.

En termes de **personnel** employé à la R&D, les postes sont principalement pourvus par les entreprises (66%) et par le secteur de l'enseignement (32%). Ces propositions sont supérieures à celles affichées par le reste de la Zone Euro, où les pouvoirs publics jouent un rôle plus important. En termes d'emploi, cela représente un peu plus de **12.300 équivalents temps plein** fournis par les entreprises wallonnes, dont près de **7.500 chercheurs**.

La recherche industrielle est fortement concentrée dans quelques secteurs High Tech. **La pharmacie/chimie (52%), les TIC (14%) et les machines/véhicules (8%)** sont en effet les trois premiers secteurs en termes de dépenses en R&D. Ce sont surtout les très grandes entreprises qui financent la R&D en Wallonie, ce qui constitue un cercle très restreint d'établissements.

77% des dépenses en R&D sont réalisées dans les entreprises.

Dépenses de R&D en 2017

Par secteur d'exécution (% du total des recherches)

	Wallonie	Zone Euro
Entreprises	77%	65%
Etat	1%	13%
Enseignement supérieur	22%	21%
Secteur privé sans but lucratif	0%	1%

Personnel de R&D en 2017

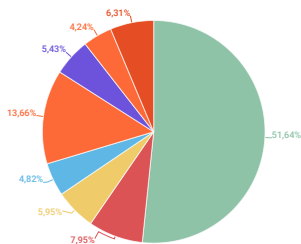
Par secteur d'exécution (équivalence temps-plein)

	Wallonie	Zone Euro
Entreprises	66%	58%
Etat	2%	13%
Enseignement supérieur	32%	28%
Secteur privé sans but lucratif	0%	1%

Sources : Politique scientifique fédérale et Eurostat - Calculs : UWE

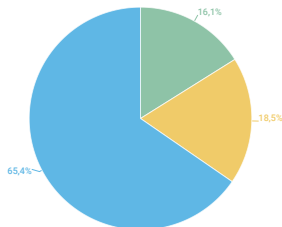
Dépenses de R&D

Par activité économique



● Pharma et Chimie
 ● Machines et véhicules
 ● Electroniques
 ● Commerce
 ● TIC
 ● Produits pétroliers raffinés/plastiques/minéraux
 ● Produits métalliques
 ● Autres

Par taille d'entreprise



● Petites entreprises
 ● Moyennes entreprises
 ● Grandes entreprises

Source : Belspo - Calculs : UWE



Les entreprises sont-elles performantes sur les marchés internationaux ?

Le montant des exportations wallonnes de marchandises (hors gaz naturel) s'élevaient en 2020 à près de **47,3 milliards d'euros**. Cela représente une **diminution de 5,3%** par rapport à 2019, ce qui s'explique en grande partie par l'impact de la crise sanitaire sur le commerce mondial. Pour la même année, les exportations wallonnes représentaient 18% du total national. **Sur une période plus longue, entre 2014 et 2020**, les exportations wallonnes ont toutefois enregistré une **croissance annuelle moyenne de 2,6%**.

Les **premiers clients** de la Wallonie sont la **France**, l'**Allemagne** et les **Pays-Bas**, qui représentent à eux seuls 43% des exportations de la Région. Au final, 60% des exportations sont à destination de la Zone Euro et ce chiffre monte à près de **76% si on considère l'ensemble de l'Europe**. Les Etats-Unis sont quant à eux le 3^e partenaire commercial de la Wallonie (13,6%). Par ailleurs, les principaux pays émergents, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine), ne prennent qu'une place croissante minime dans les exportations wallonnes, et représentaient un peu moins de 3% du total de 2020.

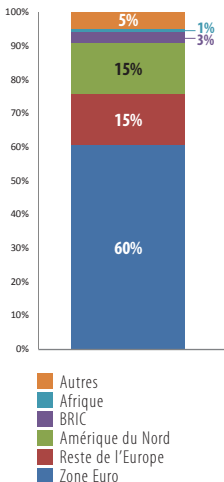
Les **3 premiers secteurs exportateurs wallons** sont la **pharma/chimie**, les **métaux** et les **machines-outils**.

**47,3 milliards d'euros
exportés en 2020.**

Exportations wallonnes de marchandises

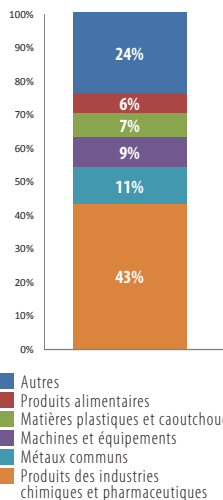
2020

Répartition géographique



Source : AWEX - Calculs : UWE

Répartition sectorielle



NOTE : Le commerce extérieur de gaz naturel ne concerne en Wallonie que des activités de transit. Considérant que ce transit ne reflète aucunement une capacité exportatrice liée à une activité de production en Wallonie, l'Agence Wallonne à l'Exportation (AWEX) a jugé pertinent de présenter les statistiques d'exportations wallonnes en excluant le gaz naturel. Les statistiques d'exportation de services ne sont par ailleurs pas calculées actuellement.



Y a-t-il beaucoup d'entreprises étrangères implantées en Wallonie ?

La Wallonie apparaît de plus en plus comme une terre d'accueil pour les investisseurs étrangers. De fait, la Wallonie figure régulièrement dans le haut des classements des régions les plus attractives d'Europe. Ces dernières années, des géants mondiaux, comme **Microsoft**, **Google** ou encore **Alibaba** ont décidé de s'y implanter. Mais l'exemple le plus marquant est probablement celui de **GSK bio**, un des premiers producteurs de vaccins au monde, qui a développé ses centres de recherche et de production principaux à Wavre.

Entre 2000 et 2020, plus de **16,3 milliards d'euros ont été investis par des firmes étrangères en Wallonie**. Ces investissements ont généré **près de 38.500 emplois directs**.

Les **Etats-Unis** et la **Flandre** sont les deux entités géographiques qui ont le plus investi et créé le plus d'emplois en Wallonie depuis 2000. La France et l'Italie sont également des investisseurs importants, représentant respectivement 13% et 9% du montant total investi en Wallonie depuis 20 ans.

Du côté des secteurs, ce sont les **biotechs/sciences du vivant** et **l'agroalimentaire** qui arrivent en tête en termes de montants investis (respectivement 14% et 13%), tandis que le secteur de la logistique est le premier pourvoyeur d'emplois (15%) au niveau des investissements étrangers.

**16,3 milliards
d'euros étrangers
investis en
Wallonie
depuis 2000.**

Investissements étrangers

2000-2020		2020	
PAR MONTANTS INVESTIS (% du total)	PAR EMPLOIS DIRECTS (% du total)	PAR MONTANTS INVESTIS (% du total)	PAR EMPLOIS DIRECTS (% du total)

TOP 10 DES PAYS INVESTISSEURS

USA	22%	Flandre	22%	Royaume-Uni	32%	USA	19%
Flandre	15%	USA	17%	France	25%	Flandre	17%
France	13%	France	16%	Flandre	15%	Royaume-Uni	14%
Italie	9%	Royaume-Uni	7%	USA	9%	Israël	12%
Royaume-Uni	7%	Bruxelles	5%	GD Luxembourg	5%	Flandre	12%
Allemagne	6%	Pays-Bas	5%	Italie	5%	Chine	10%
Pays-Bas	5%	Allemagne	5%	Bruxelles	2%	Suisse	4%
Bruxelles	5%	Japon	4%	Pays-Bas	2%	Espagne	3%
Japon	3%	Chine	3%	Inde	2%	GD Luxembourg	3%
Chine	2%	Suède	3%	Chine	1%	Bruxelles	1%

TOP 10 SECTORIEL

Biotech/Sc. vivant	14%	Logistique	15%	Agroalimentaire	29%	Logistique	51%
Agroalimentaire	13%	Biotech/Sc. vivant	13%	Biotech/Sc. vivant	24%	Mecatech	13%
Chimie	12%	Agroalimentaire	12%	Chimie	16%	Agroalimentaire	11%
NTIC	11%	Mecatech	7%	Logistique	12%	Biotech/Sc. vivant	10%
Logistique	7%	NTIC	7%	Défense	4%	NTIC	2%
Fabrications	6%	Chimie	7%	Construction	3%	Transport	2%
Papeterie	5%	Fabrications	6%	Mecatech	3%	Fabrications metal.	2%
Mecatech	5%	Services	5%	Tourisme	3%	Services	2%
Energie	4%	Aéronautique	4%	NTIC	3%	Tourisme	1%
Construction	4%	Verre	4%	Emballage	2%	e-Commerce	1%

Source : AWEX - Calculs : UWE



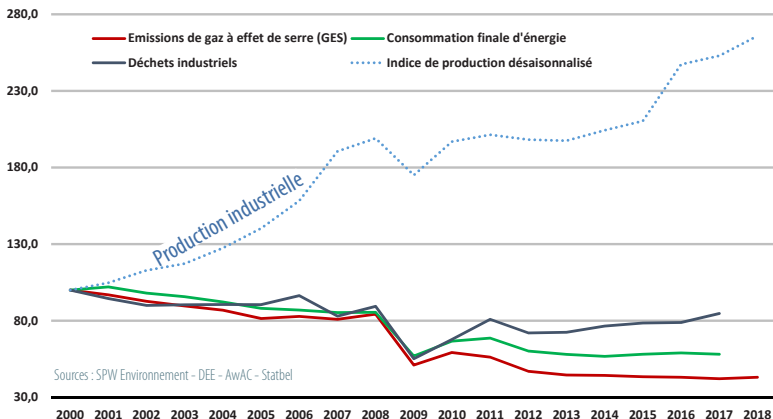
Les entreprises wallonnes se préoccupent-elles de l'environnement et du développement durable ?

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à prendre en compte leur **responsabilité sociétale**. Elles consentent des efforts, souvent considérables, que ce soit dans le développement durable, pour la préservation de l'environnement ou pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie indispensable à leur activité. Ainsi, on assiste depuis quelques années à un **découplage** entre la production industrielle et l'utilisation des ressources naturelles. Cela se vérifie en particulier dans les domaines suivants :

- **Energie** : l'industrie wallonne voit ses besoins en énergie décroître alors que son activité ne cesse d'augmenter, et ce principalement grâce aux accords de branche⁽¹⁾. **L'efficacité énergétique des entreprises s'est améliorée de 42%**.
- **Déchets** : la même tendance s'observe pour la quantité totale de déchets industriels produite. En 2017, ceux-ci ne représentaient que **85% du total de l'année 2000**.
- **Les rejets de gaz à effets de serre** ont également diminué de façon conséquente en passant, en 2019, à **44%** des volumes de 2000.

Plus d'infos sur l'action des entreprises en matière de développement durable :
www.sdgs-entreprise.be

Utilisation des ressources naturelles par les entreprises industrielles wallonnes Indice 2000 = 100



❖ ⁽¹⁾ **NOTE :** Les **accords de branche** s'inscrivent dans les engagements relatifs au protocole de Kyoto. Via ces accords, les secteurs industriels s'engagent chacun volontairement dans un objectif d'amélioration de leur efficacité énergétique et de leur efficacité en matière d'émission de gaz à effet de serre (CO₂). Ces accords ont été renouvelés pour la période 2014-2020 avec les principales fédérations industrielles. Fin 2013, ces accords portaient sur 16 secteurs, 173 entreprises et 203 sites d'exploitation wallons. Ceux-ci représentant ensemble une part de plus de 90% de la consommation énergétique de l'industrie wallonne.









Que sont les pôles de compétitivité et les clusters?

Par **pôles de compétitivité**, on entend des réseaux unissant des entreprises, petites et grandes, des universités, des centres de recherche ainsi que des opérateurs de formation, autour de **projets communs innovants, créateurs d'activité exportatrice et d'emplois** en Wallonie. Lancés dans le cadre du Plan Marshall, ils constituent la clé de voûte de la politique industrielle wallonne. **6 pôles de compétitivité** ont été constitués, dans des domaines où l'industrie wallonne dispose d'atouts et dans lesquels elle est susceptible de devenir leader à l'échelle internationale. Depuis la création des pôles, **270 projets** R&D labélisés ont bénéficié d'un financement public de plus 700 millions d'euros. L'emploi dans les entreprises membres des Pôles a augmenté de 13% entre 2007 et 2017 alors qu'il s'est contracté de 11% dans l'ensemble de l'industrie wallonne. D'autre part, les entreprises membres de pôles ont affiché une croissance de leur activité supérieure de 47% à celle de l'industrie wallonne dans son ensemble.

Les **clusters** sont des réseaux d'entreprises. Ils sont créés à l'initiative d'entreprises, actives dans un domaine particulier, qui souhaitent mieux se connaître et travailler ensemble. Outre la mise sur pied d'actions permettant aux membres de mieux se connaître, des **partenariats** inter-membres se nouent au sein des clusters. Ceux-ci visent à renforcer les synergies industrielles ou commerciales (plate-forme commune de services, bureau collectif à l'étranger,...), à faire de la R&D et à mener des projets de formation ou d'investissement. **7 clusters** sont actuellement reconnus en Wallonie.

6 pôles
7 clusters

Les 6 pôles de compétitivité

	 Santé	 Technologies environnementales	 Transport et logistique	 Génie mécanique	 Aéronautique et aérospatial	 Agro-industrie
Projets labellisés	270					
Financements publics	+ de 700 millions d'euros					
Financements privés	+ de 300 millions d'euros					
Entreprises impliquées	1.064					
Brevets déposés	235					
Evolution de l'emploi depuis 2007	+13%					
Evolution de la VA depuis 2007	+51%					

Source : Pôles de Compétitivité (2019)

Les 7 clusters wallons

	Domaine d'activités
CAP CONSTRUCTION	Construction durable et basse énergie
ECO-CONSTRUCTION	Construction écologique
EQUISFAIR	Secteur équestre
INFOPÔLE	Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
PLASTIWIN	Industrie plastique
TWEED	Energie durable
TWIST	Technologies de l'image, du son et du texte

Portail des pôles et clusters wallons : <http://clusters.wallonie.be>



EN SAVOIR PLUS

1. Comment détermine-t-on le nombre d'entreprises dans une région ?

Lorsqu'on décide d'évaluer le nombre entités qui composent le système productif, **le nombre obtenu dépend de l'unité d'observation statistique retenue**. On peut dénombrer :

- Soit les entreprises sont dénombrées par **«unités locales»**. L'unité locale est un site **de production**, qui correspond à une «entreprise» ou une partie d'«entreprise», **sise en un lieu géographiquement identifiable par une adresse**.
- Soit les entreprises sont dénombrées **«sièges sociaux»**. Le siège social désigne une **unité économique**, organisée pour vendre sur un marché les biens ou services qu'elle produit, et **qui a une personnalité juridique propre**. Celle-ci peut correspondre à une « unité locale » ou être composée de plusieurs « unités locales » (c'est-à-dire à plusieurs sites de production).

Au niveau régional, l'«unité locale» s'avère la notion la plus pertinente pour refléter l'état du système productif. C'est cette définition qui est utilisée dans le cadre de cette brochure.

Une illustration : une entreprise peut avoir un siège d'exploitation en Wallonie, mais un siège social à Bruxelles. Si on effectue un comptage «entreprise», seule la Région bruxelloise engrangera une unité. Par contre, si on travaille avec la notion statistique locale, la Wallonie bénéficiera également d'une unité. Ce qui est au final plus conforme à la réalité économique régionale.

En Belgique, le dénombrement des unités locales est effectué par l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) (= les statistiques décentralisées ou brochure jaune). Notons que le dénombrement des unités locales s'appuie uniquement sur les unités locales qui emploient au moins un travailleur salarié.

2. Les ratios d'évolution démographique des entreprises

Nous utilisons comme source le répertoire DBRIS de Statbel. Celui-ci rassemble le nombre d'assujettissements, de radiations et d'assujettis actifs à la TVA depuis 2008.

Pour délimiter le secteur privé, nous avons retenu les entreprises sous forme juridique SNC, SCS, SA, SCA, SPRL(U), les sociétés coopératives, les sociétés commerciales de droit étranger et les associations commerciales. Sont donc exclus les indépendants, les ASBL ainsi que les autres sociétés, groupements ou associations. Nous utilisons la méthodologie de la BNB pour calculer les ratios suivants :

- **Le taux de création brut**

Le taux de création brut rapporte le nombre de création d'entreprises (nouveaux assujettis et ré-assujettis à la TVA) au 31 décembre de chaque année, au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente. Ce taux tente de caractériser la dynamique entrepreneuriale d'un(e) région/pays. Il convient toutefois de l'utiliser avec prudence comme indicateur du développement de l'esprit d'entreprise dans un(e) région/pays. De par sa définition, il intègre en effet des mutations de nature purement juridique, à savoir le passage d'indépendants en sociétés.

- **Le taux de disparition brut**

Le taux de disparition brut rapporte le nombre de cessations d'entreprises, au 31 décembre de chaque année, au nombre d'entreprises actives assujetties à la TVA au 31 décembre de la période précédente.

- **Le taux de création net**

Le taux de création net rapporte le solde global des mouvements démographiques (créations - disparitions) enregistrés au cours d'une année au stock initial en début d'année. Il est un indicateur de l'état de santé de l'activité économique d'un(e) région/pays.

3. Quelle est la différence entre l'économie marchande et non marchande ?

Du point de vue strict de la théorie économique...

Un **bien ou service marchand** est un bien ou un service pour lequel il existe un marché, c'est-à-dire un bien ou un service auquel on peut attribuer une valeur monétaire (un prix), qui fluctue en fonction de l'offre et de la demande pour le bien ou le service en question.

Par opposition, un **bien ou un service non marchand** est un bien ou un service auquel on ne peut pas attribuer de valeur marchande (et donc un prix) et qui ne peut donc faire l'objet d'un échange via un marché. L'exemple typique est celui de l'air qu'on respire.



Dans la pratique...

La notion stricte de bien ou service non marchand a été étendue, de telle manière qu'elle englobe les **biens et services publics ou collectifs** (la justice, la sécurité, ou encore l'enseignement), même si ces biens ou services pourraient dans une certaine mesure se voir attribuer une valeur marchande et faire l'objet d'un marché.

Dans certains pays, la catégorie des biens et services non marchands est encore plus large et inclut des **biens et services considérés d'intérêt public** (soins de santé, crèches, etc.). Ces biens et services sont alors complètement soustraits au marché ou partiellement soustraits via des mécanismes de subventions. Ces biens et services ne doivent alors plus répondre à une logique de production basée sur la maximisation du profit, comme c'est le cas pour les biens et services marchands. Toutefois, les limites entre les logiques marchande et non marchande sont parfois floues. Prenons le cas de nos hôpitaux, par exemple. Nous considérons qu'ils offrent un service relevant du secteur non marchand, mais on exige toutefois des hôpitaux une rentabilité minimum de leur activité...

Au final, il convient de retenir que dans la pratique la frontière entre «biens et services marchands» et «biens et services non marchands» est souvent ténue, pouvant varier selon les pays et les économies. Dès lors, la délimitation entre ces deux types de biens est sanctionnée dans de nombreux pays par des lois ou des conventions ad hoc.

4. Quelle est la différence entre le secteur privé et le secteur public ?

Les statistiques publiées par les différents instituts distinguent également les entités relevant du **secteur privé** et du **secteur public**. Ces concepts devraient en principe découler de la distinction entre les biens marchands et les biens non marchands. Ainsi le secteur public reprendrait les entités produisant des biens non marchands tandis que le secteur privé serait constitué des entités produisant des biens marchands. Dans la plupart des cas, cette distinction ne laisse pas de place à l'interprétation. Ainsi, **une boulangerie appartiendra au secteur privé** tandis que **le Ministère des Affaires étrangères relèvera du secteur public**. Cette méthodologie a été définie par la Commission européenne dans le cadre du système européen des comptes SEC 2010.

Certains cas sont plus délicats à trancher. Par exemple, si le secteur de l'enseignement fait partie du secteur public, les établissements tout à fait privés qui ne relèvent pas de la compétence des départements de l'enseignement des trois communautés, comme les auto-écoles, appartiennent au secteur privé.

Le problème le plus aigu concerne d'une part les entreprises à capitaux publics qui produisent des biens marchands (SNCB, Proximus ou certaines intercommunales) et d'autre part, les unités à capitaux privés qui fournissent des services «semi-marchands» (hôpitaux ou enseignement privé).

En principe, leur classification entre secteur public et secteur privé devrait dépendre de la nature du bien ou du service (marchand ou non marchand). Ainsi, la SNCB ou Proximus devrait appartenir au secteur privé et les hôpitaux privés au secteur public. Or, si la comptabilité nationale (et donc la BNB) opère de la sorte, ce n'est pas le cas de l'ONSS. Celle-ci a tendance à privilégier la nature de l'actionnariat et la forme juridique plutôt que la nature du bien. Ainsi, classe-t-elle une entreprise comme Proximus (une société anonyme de droit public qui produit des services marchands) dans le secteur public.

5. Pourquoi des différences dans les chiffres de l'emploi ?

L'ONSS répertorie 727.738 emplois dans les entreprises en Wallonie tandis que la BNB affiche un chiffre de 735.701. Cet écart provient de **différences dans les méthodologies** utilisées par les deux organismes pour définir le secteur privé et le secteur public (voir point 4).

6. Quelle est la différence entre la croissance réelle et nominale ?

La croissance réelle mesure la variation du produit intérieur brut d'une année à l'autre en gardant les prix constants. La croissance/décroissance due à l'augmentation/diminution des prix est ainsi neutralisée. On obtient donc une mesure de la «vraie» croissance de l'activité économique. La croissance nominale inclut quant à elle les évolutions des prix, c'est-à-dire de l'inflation/déflation.

7. Où trouver l'information économique ?

Trouver des statistiques économiques régionales peut être un exercice complexe en Wallonie. En effet, il faut dans un premier temps trouver son chemin dans la jungle des instituts de statistiques car il n'existe pas à l'heure actuelle de centralisation des données économiques régionales. Ensuite, toutes les statistiques ne font pas l'objet d'une régionalisation, et ne sont disponibles qu'au niveau national. Enfin, et c'est là un élément essentiel, il faut pouvoir comprendre ce qui se cache derrière les chiffres. Une lecture attentive des notes de méthodologie est donc un passage obligé pour toute analyse économique.

Le tableau ci-après reprend les principaux bureaux de statistiques qui fournissent des informations régionalisées sur le monde de l'entreprise et l'économie en général.



INSTITUTS	DESCRIPTION	STATISTIQUES RÉGIONALES PRINCIPALES	SITE WEB
Belgostat	C'est le site de statistiques de la Banque Nationale de Belgique. Très complet, c'est souvent le point de départ pour une recherche économique en Belgique.	Comptes régionaux, emploi, enquêtes de conjoncture, commerce extérieur...	www.nbb.be
Eurostat	C'est le site de statistiques européennes par excellence. De nombreuses données régionales européennes y sont disponibles.	Comptes nationaux et régionaux, emploi, chômage, éducation, tourisme, environnement...	ec.europa.eu/eurostat
SPF Economie	Le Service Public Fédéral de l'Économie fournit un grand nombre de statistiques propres.	Indicateurs conjoncturels, taux de chômage et d'emploi, indices des prix, populations, faillites...	statbel.fgov.be
Bureau Fédéral du Plan	C'est le bureau d'analyse et de prévisions économiques. De nombreuses bases de données (rétrospectives et prévisionnelles) sont disponibles.	Croissance économique, R&D, finances publiques...	www.plan.be
ONSS	L'Office National de la Sécurité Sociale met à disposition une série de statistiques, principalement consacrées au marché du travail.	Nombre d'entreprises et de travailleurs, cotisations sociales...	www.rsz.fgov.be

L'ENTREPRISE, JE VEUX SAVOIR !

INSTITUTS	DESCRIPTION	STATISTIQUES RÉGIONALES PRINCIPALES	SITE WEB
FOREM	Le service public wallon de l'emploi et de la formation fournit des statistiques principalement consacrées au marché du travail.	Nombre de demandeurs d'emploi, taux de chômage administratif...	www.leforem.be
AWEX	L'Agence Wallonne à l'Exportation et aux investissements Etrangers publie les chiffres relatifs au commerce extérieur de la Belgique.	Exportations, investissements directs étrangers.	www.awex.be
ONEM	L'Office National de l'Emploi met à disposition des chiffres sur le marché du travail.	Nombre de chômeurs et de travailleurs aidés, indemnités, crédits temps...	www.rva.be
IWEPS	L'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique offre également un grand nombre de statistiques régionales. Toutes ne sont cependant pas disponibles sur son site internet.	Taux de chômage, démographie des entreprises, perspectives économiques...	www.iweeps.be
CRISP	Le Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique a développé un outil recensant les entreprises wallonnes et leurs actionnaires.	Données financières des entreprises, actionariat...	www.crisp.be



8. Testez vos connaissances !

1. LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ REGROUPENT :
 - a. des entreprises, des centres de recherche et des universités.
 - b. des entreprises uniquement.
 - c. des entreprises et des centres de recherche.
2. DEPUIS 2000, LA PRODUCTION DES ENTREPRISES WALLONNES A AUGMENTÉ ET :
 - a. leurs émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) a augmenté.
 - b. leurs consommations d'eau et d'énergie ont augmenté.
 - c. leurs émissions de GES et leur consommation d'énergie ont diminué.
3. LA MAJORITÉ DES EXPORTATIONS DES ENTREPRISES WALLONNES VONT VERS :
 - a. l'Europe.
 - b. les pays émergents.
 - c. l'Amérique du Nord.
4. ENTRE 2003 ET 2019, LES ENTREPRISES WALLONNES :
 - a. ont créé plus de 150.000 emplois nouveaux.
 - b. ont perdu 10.000 emplois.
 - c. ont affiché un nombre d'emploi stable.
5. EN WALLONIE, LES GRANDES ENTREPRISES REPRÉSENTENT :
 - a. 50% des entreprises et plus de 90% de l'emploi.
 - b. 10% des entreprises et plus de 50% de l'emploi.
 - c. moins de 1% des entreprises et plus de 20% de l'emploi.

6. UN MÉTIER EST EN PÉNURIE QUAND :
- a. il est difficile pour les travailleurs de trouver un emploi.
 - b. il est difficile pour les employeurs de trouver du personnel compétent.
 - c. il est difficile d'y trouver des matières premières.
7. DEPUIS 2000, D'OÙ PROVIENNENT LES PLUS GROS INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN WALLONIE (en montants) ?
- a. La France, l'Allemagne et les Pays-Bas.
 - b. Les États-Unis, la France et l'Allemagne.
 - c. Les États-Unis, la Flandre et la France.
8. LAQUELLE DE CES AFFIRMATIONS EST FAUSSE ?
- a. L'industrie crée de nombreux emplois indirects dans les services.
 - b. L'industrie est le premier secteur en Wallonie en termes de valeur ajoutée.
 - c. La pharmacie est le premier secteur industriel wallon en termes de valeur ajoutée.
9. LAQUELLE DE CES AFFIRMATIONS EST VRAIE ?
- a. Le taux de survie des entreprises wallonnes est inférieur à celui des entreprises flamandes.
 - b. Le taux de création net d'entreprises est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre.
 - c. Le taux de disparition brut d'entreprises est plus faible en Wallonie qu'en Flandre.
10. LES ENTREPRISES EXÉCUTENT LA MAJORITÉ DE LA R&D EN WALLONIE :
- a. Vrai.
 - b. Faux.

RÉPONSES :

1a - 2c - 3a - 3b - 4a - 5c
6b - 7c - 8b - 9a - 10a



L'ENTREPRISE JE VEUX SAVOIR !

Rédaction : Pôle Compétences de l'UWE

Conception graphique : Thierry DECLoux

Impression : PICKING GRAPHIC

Photo de couverture : © Shutterstock

Editeur responsable : Olivier de WASSEIGE

© UWE 2021



L'ENTREPRISE
JE VEUX SAVOIR !



Union Wallonne des Entreprises, asbl
Rue de Rodeuhaie 1 | 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
info@uwe.be | www.uwe.be

© UWE 2021